



# Assemblée générale

Onzième session extraordinaire d'urgence

**14<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 12 octobre 2022, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi ..... (Hongrie)

La séance est ouverte à 15 heures.

## Point 5 de l'ordre du jour (suite)

### Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

#### Projet de résolution (A/ES-11/L.5)

**M. Rae** (Canada) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons à nouveau en cette reprise de la session extraordinaire d'urgence pour une raison et une seule, et c'est parce que la Fédération de Russie continue de violer le droit international, plus précisément les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies. Par ses actions illégales en Ukraine, la Russie nous montre qu'elle n'est pas un partenaire intéressé par la paix ou la justice, en Ukraine ou ailleurs. Une fois de plus, comme ces derniers mois, il nous incombe, à nous les membres de l'Assemblée générale, de défendre la Charte et tout ce que l'ONU incarne.

Le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis est soumis en réponse aux tentatives de la Russie d'annexer illégalement et par la force d'autres pans du territoire de l'Ukraine. Le projet de résolution réaffirme le principe selon lequel les frontières et les limites ne peuvent être modifiées sans un consentement donné librement. Il réaffirme le principe selon lequel la force ne prime pas le droit. Nous appelons

tous les membres de l'Assemblée à voter pour le projet de résolution.

Le Canada condamne sans équivoque les prétendus référendums organisés par la Fédération de Russie dans les régions illégalement occupées de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia, en Ukraine. Il s'agit d'une nouvelle violation flagrante du droit international par la Fédération de Russie. Des millions de personnes ont été tuées ou blessées ou déplacées de force du fait de cette guerre d'agression russe. La dernière série de tirs de missiles effectués contre les infrastructures civiles de Kyïv et des villes que la Russie revendique désormais comme siennes par le biais de ses pseudo-référendums nous permet à tous de le constater. C'est évident. La vraie nature de cette guerre est là. Il ne s'agit pas d'une « opération militaire spéciale ». C'est une guerre pour punir et, à terme, détruire l'Ukraine.

Nous savons tous au fond de nous-mêmes qu'une élection qui se déroule sous la menace d'une arme ne peut être ni libre ni régulière. Nous le savons. Nous savons que lorsque quelqu'un pointe une arme sur la tête d'un autre et lui dit qu'il doit voter, ce n'est ni libre ni régulier. Pourtant, le Président Poutine a affirmé que ces prétendus référendums reflétaient la « volonté du peuple » dans ces territoires illégalement occupés. Il a affirmé que, comme par miracle, deux jours après avoir été convoqués, les référendums se déroulaient dans le respect des normes démocratiques. Il a prétendu qu'ils étaient en quelque sorte conformes à la Charte des Nations Unies, comme si la Charte ne voulait rien dire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le fait est que rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. C'est une invasion illégale, une occupation illégale et une annexion illégale, le tout sous la menace des armes. Il ne s'agit pas de démocratie.

*(l'orateur poursuit en français)*

Les actions de la Fédération de Russie violent clairement la Charte des Nations Unies et le principe coutumier du droit international, selon lesquels aucune acquisition de territoire par la menace ou le recours à la force ne doit être reconnue comme légale. Ces principes fondamentaux, auxquels nous adhérons tous, soit l'égalité souveraine de tous les États membres, le règlement des différends par des moyens pacifiques et l'abstention de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, n'ont jamais été aussi menacés qu'ils le sont aujourd'hui. Ici, dans les couloirs des Nations Unies, nous parlons souvent de « précédent ». Nous ne devons pas permettre qu'un autre précédent tyrannique d'invasion, d'occupation et d'annexion ait raison de notre engagement à l'égard de la primauté du droit. Nous ne pouvons pas permettre au Conseil de sécurité, à qui nous avons confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'être entièrement paralysé par un membre permanent qui aspire clairement et publiquement à la subjugation d'un autre État.

Nous sommes convaincus que la majorité des pays représentés à l'Assemblée sont du même avis. Ce ne sont pas seulement les pays de l'Est ; ce sont les pays qui viennent de partout dans le monde. Et nous allons voir cet après-midi jusqu'à quel point ce sont les pays du monde qui rejettent la politique qui a été déclarée par le Président Poutine. Cette dernière tentative du Président Poutine de s'appropriier des terres en Ukraine est d'une ampleur jamais vue – jamais vue – depuis la Seconde Guerre mondiale. Le territoire annexé illégalement par la Fédération de Russie s'étend sur une superficie de 109 000 kilomètres carrés. Cette superficie est plus vaste que le territoire de trois des provinces du Canada – et le Canada a une superficie assez grande. Ce territoire est plus grand que celui que près de la moitié des Membres de l'Organisation possèdent à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. Et il est environ de la même taille que celle des trois pays baltes annexés illégalement par Staline en 1940. Il faut se souvenir de ce point, parce que après l'occupation des trois pays baltes par l'armée soviétique, le taux de participation aux « élections » des nouvelles assemblées constituantes a atteint le chiffre stupéfiant de 99,6 % en 1940 après l'invasion et l'annexion entreprises

par le Gouvernement de Staline. Ce chiffre – plus de 99 % – ressemble ironiquement et étrangement aux résultats des soi-disant « référendums » tenus dans les quatre régions illégalement occupées de l'Ukraine que la Russie vient tout juste de tenter d'annexer.

Les habitudes impériales ont la vie dure. Le Président Poutine cherche à faire revivre le passé impérial de la Russie par l'invasion, l'occupation, l'annexion et l'asservissement. Si ses gestes ne suffisent pas à nous convaincre, ses paroles sont limpides. Et il faut les lire, parce que le Président Poutine parle publiquement de sa volonté de rebâtir l'Empire russe passé par tous les moyens nécessaires et d'y absorber pour toujours les citoyens des États libres, indépendants et souverains de l'ex-Union soviétique – qu'ils le veuillent ou non.

Et pourtant, le Président Poutine et les représentants de la Fédération de Russie dans cette enceinte ont l'audace de nous dire qu'ils agissent en conformité avec la Charte et le droit international. Ils disent qu'il s'agit là d'un projet « anticolonial ». Non, Monsieur le Président, absolument pas. Au contraire, la réalité et la vérité sont claires. La guerre d'agression de la Russie va à l'encontre des principes qui sont au cœur de la Charte des Nations Unies. Lisons les paroles de la Charte. L'Article 2 dispose que :

*(l'orateur reprend en anglais)*

« [1] l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.

Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. »

Le Président Poutine voudrait également nous faire croire qu'il existe une conspiration contre la Fédération de Russie. Ce concept a été recyclé en fin de matinée par le représentant d'un autre pays. Il voudrait nous faire croire que, d'une manière ou d'une autre, quelque chose appelé l'« Occident » cherche à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Russie. L'Occident n'a pas créé la Charte. L'Union soviétique a signé la Charte. La Chine a signé la Charte. Elle n'a

pas été créée par l'Occident. Elle a été créée par les États Membres de l'époque. Nous devons comprendre qu'il n'y a pas de grande conspiration contre la Russie. La communauté internationale n'est pas antirusse. La Russie est confrontée aux conséquences de ses propres actions, à savoir le lancement d'une nouvelle invasion illégale et désastreuse de l'Ukraine sur la base du désir du Président Poutine d'un empire qui n'existe plus depuis longtemps. Comme je l'ai dit en français, apparemment, les habitudes impériales ont la vie dure. La Russie se plaint de russophobie, un peu comme le gamin qui tue ses parents et va ensuite au tribunal en disant : « Aidez-moi, je suis orphelin ». Il n'y a pas de russo-phobie. Ses propres soldats, artillerie, chars, avions de guerre et missiles rasant les villes et villages russophones et maltraitent les populations russophones de l'est de l'Ukraine.

Aucun pays ne cherche à violer la souveraineté de la Russie ou son intégrité territoriale. La Cour internationale de Justice a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve à l'appui de cette allégation de la Fédération de Russie. Au contraire, c'est la Russie qui a violé à deux reprises la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine depuis 2014. La Russie viole également la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie et de la République de Moldova. La Russie affirme qu'elle parle le langage de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique, et elle prétend être une amie de la Charte. La réalité est qu'il n'y a pas de plus grande menace aujourd'hui pour les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et l'annexion qui a eu lieu ces derniers jours.

Personne ne veut la destruction de la Russie. Le peuple ukrainien se défend vaillamment pour assurer sa liberté et sa survie face à la guerre d'agression de la Russie. De concert avec bon nombre de ses alliés et partenaires, le Canada prend ce qu'il estime être des mesures proportionnelles et nécessaires en réponse à cette situation, notamment en donnant à l'Ukraine les moyens de se défendre contre l'agression de la Russie et de récupérer son territoire. On peut soutenir et démontrer que l'Article 51 de la Charte anticipe en fait une situation comme celle-ci, car il dit très clairement que

« [a]ucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de

sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Nous ne cherchons pas la destruction de la Russie. Ce que nous voulons, c'est que la Fédération de Russie respecte les engagements qu'elle a pris au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international ; qu'elle se comporte comme un membre responsable de la communauté internationale, comme l'Ukraine et comme tant d'autres membres de l'Assemblée ; et qu'elle agisse en tant que garante de la Charte et de la paix dans le monde. Cela a été clairement anticipé dans la création du statut de membre permanent dont la mission dans la vie serait de préserver l'intégrité territoriale et la sécurité mondiale. C'est exactement le contraire de ce que fait actuellement la Russie.

La Fédération de Russie a le pouvoir de mettre fin à cette guerre. Elle a le pouvoir de mettre fin à la misère indicible qu'elle a causée. Les répercussions ont été ressenties le plus durement en Ukraine et par les nombreux Ukrainiens qui sont morts en raison de la destruction insensée et systématique des infrastructures et des moyens de subsistance nécessaires. Mais nous devons également nous rappeler – et chaque représentant ici le sait – que l'inégalité du monde a historiquement été notre plus grand défi, tout comme la sécurité du monde. Puis vint la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les changements climatiques sont toujours bien présents. Et maintenant vient cette agression, qui a eu des conséquences dévastatrices, non seulement sur le peuple ukrainien et l'économie et la société ukrainiennes, mais aussi sur les économies de chacun des pays représentés ici à l'ONU.

Le Secrétaire général a déclaré que nous sommes confrontés à un hiver de mécontentement. Le Fonds monétaire international a indiqué hier que nous nous dirigeons vers une récession mondiale sans précédent. Imaginons à quel point ce serait mieux si, au lieu de débattre de cette motion – dont nous devons débattre parce que le Conseil de sécurité n'est pas capable de faire son travail en raison du veto de la Russie – nous débattons dans cette salle de la manière dont nous pourrions reconstruire et rétablir les économies et les sociétés qui ont été tellement dévastées par les conséquences des crises en cascade auxquelles nous avons été confrontés au cours de la dernière décennie. Au lieu de cela, nous sommes contraints de revenir à la case départ et de dire « appelons les choses par leur nom » – une agression illégale et une annexion illégale. Si la Russie s'abstenait de tout nouveau recours illicite à la menace ou à

l'emploi de la force, et si elle retirait complètement et inconditionnellement ses forces militaires du territoire ukrainien qu'elle a illégalement occupé, nous verrions la fin de cette terrible tragédie et nous pourrions commencer à reconstruire, pas seulement l'Ukraine mais aussi les économies du monde, y compris celle de la Russie.

Nous l'avons exigé deux fois en tant qu'Assemblée. Nous le faisons maintenant pour la troisième fois en réponse aux simulacres de référendum et aux tentatives désespérées de prolonger ce qui ne peut être décrit que comme une guerre d'agression vraiment insensée, cruelle et brutale. La Charte nous appelle tous à « unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Je suis d'avis que nous devons, toutes et tous, répondre à cet appel aujourd'hui pour défendre la Charte et, avec elle, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine. Mais en fait, il ne s'agit pas seulement de la souveraineté de l'Ukraine, mais de la souveraineté de chacun des États Membres ici présents ; il ne s'agit pas seulement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mais de l'intégrité territoriale de chaque pays qui est représenté ici ; et il ne s'agit pas seulement de l'indépendance politique de l'Ukraine, mais de l'indépendance de toutes les nations autonomes représentées ici.

**M. de Rivière** (France) : Le débat d'aujourd'hui est simple. Il peut se résumer en une phrase : voulons-nous défendre les principes de la Charte des Nations Unies ? Cette question nous concerne tous car la Charte est le ciment de l'Organisation des Nations Unies. Elle est la garantie de la coexistence pacifique entre États souverains.

En agressant l'Ukraine, la Russie a non seulement déclenché une guerre atroce aux répercussions mondiales, sur le plan alimentaire, énergétique, économique et nucléaire ; mais elle a aussi délibérément violé les principes les plus élémentaires du droit international. Cela a été dit sans ambiguïté par la Cour internationale de Justice dès le 16 mars, qui a ordonné la suspension des opérations militaires russes en Ukraine. Force est de constater que la Russie ne s'est en aucune manière conformée à cette décision.

L'acquisition de territoires par la force devrait être un sujet de préoccupation pour chaque État membre de l'Assemblée. En envahissant son voisin, la Russie a décidé d'ouvrir la voie à d'autres guerres d'annexion. Ce qui se passe aujourd'hui en Europe peut se passer demain ailleurs, en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Il faut en être conscient.

Alors que la Russie continue de bombarder de manière intentionnelle et indiscriminée des villes et des infrastructures civiles, alors qu'elle multiplie les exactions qui sont, à l'évidence, constitutives de crimes de guerre, la France ne se résoudra jamais à un monde dans lequel la force prime sur le droit. Elle ne reconnaîtra jamais ni les simulacres de référendum, ni l'annexion illégale de pans entiers du territoire ukrainien. Elle continuera de soutenir l'Ukraine, sa souveraineté et son intégrité territoriale, aussi longtemps qu'il le faudra. C'est pourquoi la France a travaillé, avec ses partenaires, au cours d'un processus transparent et inclusif, à l'élaboration d'un texte que chacun devrait être en mesure de soutenir. Ce texte est concis. Il condamne l'annexion de territoires conquis par la force.

Au fond, nous sommes tous confrontés à un choix simple : cautionner la guerre ou défendre la paix. Il ne s'agit pas de choisir un camp, mais de préserver l'ordre international et ses valeurs. S'abstenir n'est pas une option. La France encourage donc tous les Membres des Nations Unies à défendre la Charte et ses principes universels.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Près de huit mois se sont écoulés depuis le début de la crise en Ukraine. Au moment où nous parlons, le conflit fait rage, les combats s'étendent et la perspective d'un règlement pacifique n'est pas encore en vue. La crise se prolonge, s'élargit et se complique de plus en plus, avec des retombées de plus en plus graves sur l'économie et les moyens de subsistance, ce qui renforce l'instabilité et l'incertitude dans un monde déjà agité et suscite de profondes inquiétudes.

Au cours du débat général de l'Assemblée générale qui vient de s'achever, de nombreux dirigeants mondiaux ont exprimé leurs points de vue et leurs idées sur la crise en Ukraine. Malgré les différences de points de vue, un point commun se dégage : la plupart des pays ont appelé les parties au conflit à cesser les combats dès que possible et à résoudre la crise pacifiquement par le dialogue. Ils ont appelé à augmenter l'aide humanitaire fournie au peuple ukrainien, qui a été profondément touché par la crise. Ils ont appelé à des efforts internationaux conjoints pour atténuer les retombées de la crise, en particulier sur les pays en développement. Et ils ont appelé à l'unité pour éviter que la crise ne provoque des affrontements entre blocs et ne donne lieu à une nouvelle guerre froide. Ces appels et ces demandes devraient être au centre de cette session

extraordinaire d'urgence et des objectifs visés. Dans ce contexte, la Chine tient à souligner ce qui suit.

Premièrement, nous soulignons la nécessité du dialogue et des échanges pour promouvoir un règlement politique de la crise en Ukraine. La Chine est profondément préoccupée par la récente intensification du conflit sur le terrain et déplore vivement les pertes civiles et les dommages causés aux installations civiles. Ce qui est urgent maintenant, c'est d'encourager les parties à faire preuve de retenue, à éviter une nouvelle escalade du conflit, à empêcher que la confrontation ne devienne incontrôlable et à désamorcer la situation. En définitive, la crise ukrainienne doit être résolue de manière pacifique. Quels que soient les difficultés et les défis, il ne faut pas renoncer à une solution politique, interrompre les négociations diplomatiques ou relâcher les efforts visant à mettre fin aux hostilités et à promouvoir les pourparlers de paix. La communauté internationale doit encourager les parties à reprendre les pourparlers de paix dès que possible, à intégrer leurs préoccupations légitimes dans les négociations, à proposer des options réalisables et à créer les conditions et l'espace nécessaires à la cessation des hostilités et au règlement de la crise.

Deuxièmement, il faut augmenter l'aide humanitaire pour soulager la détresse des civils touchés. Depuis le début de la crise, la situation humanitaire en Ukraine n'a cessé de se détériorer, et le long hiver qui s'annonce va encore aggraver les difficultés de la population. La Chine félicite les pays voisins de l'Ukraine pour avoir accueilli des millions de réfugiés et soutient l'ONU et les organisations humanitaires internationales qui fournissent une assistance à l'Ukraine et allègent le fardeau de ses voisins, sur la base des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Les parties au conflit doivent respecter strictement le droit international humanitaire, s'abstenir de nuire aux civils innocents, donner la priorité à la protection des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, et faciliter l'évacuation des personnes et la coopération sur le terrain en matière d'aide humanitaire. La Chine appelle la communauté internationale à accroître son aide humanitaire à l'Ukraine et aux pays voisins et à assurer une réinstallation adéquate des personnes touchées par le conflit. La sûreté et la sécurité des installations nucléaires ne peuvent être compromises, de quelque manière que ce soit. Nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à prévenir une catastrophe humanitaire aux conséquences irréparables.

Troisièmement, nous devons renforcer la solidarité et la coopération pour réduire au minimum les retombées négatives du conflit. Les effets croisés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la crise en Ukraine ont exposé tous les pays du monde, et les pays en développement en particulier, à toute une série de défis, notamment la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité financière, ce qui rend plus difficile la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des sanctions globales et aveugles ne contribueront pas à résoudre le problème. Au contraire, elles ne feront que perturber la stabilité de la chaîne d'approvisionnement et industrielle au niveau mondial, amplifier les retombées de la crise et affecter la vie normale des populations du monde entier.

La conclusion et la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ont joué un rôle positif dans la stabilisation des prix mondiaux des denrées alimentaires et l'amélioration de l'approvisionnement des pays en développement en produits alimentaires. Nous encourageons d'autres efforts de ce type et attendons avec impatience d'autres arrangements similaires. Nous demandons à la communauté internationale, et à l'ONU en particulier, de maintenir le développement au premier rang des priorités internationales, de s'employer à remédier aux retombées de la crise en Ukraine, d'aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés et d'empêcher que les progrès accomplis au prix d'efforts considérables en matière de développement ne soient réduits à néant.

Quatrièmement, nous devons abandonner la mentalité de la guerre froide et empêcher le monde de sombrer dans la division. La crise en Ukraine montre une fois de plus que s'accrocher à la mentalité de la guerre froide et à la politique des blocs, créer une confrontation entre les différents blocs et rechercher une sécurité absolue n'apportera pas la paix mais mènera qu'à des conflits, ce qui n'est dans l'intérêt de personne. À l'heure où le monde a besoin d'unité et de coopération pour surmonter les difficultés, il est irresponsable et dangereux de se concentrer sur les différences idéologiques, de contraindre les autres pays à prendre parti, de créer un climat d'isolement, d'exercer des pressions et d'encourager les pays à appuyer le découplage et à briser les liens qui les unissent. Nous devons tirer les leçons de l'histoire, rejeter la division et la confrontation, promouvoir la solidarité et la coopération, pratiquer le multilatéralisme et sauvegarder conjointement le système international, avec l'ONU en son centre, et l'ordre international fondé sur le droit

international, en vue de promouvoir la paix et le développement dans le monde.

En tant qu'organe le plus représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale devrait jouer un rôle actif et constructif sur la question de l'Ukraine, en aplanissant les différences et en réunissant un consensus, en dégageant le maximum de synergies au profit des pourparlers de paix et en identifiant le plus grand dénominateur commun entre les États Membres. Nous avons toujours pensé que toute action entreprise par l'Assemblée générale devrait être propice à la désescalade de la situation, à la reprise rapide du dialogue et à la promotion d'un règlement politique à cette crise.

Le projet de résolution A/ES-11/L.5 qui sera mis aux voix à la présente séance de cette session extraordinaire d'urgence ne permettra pas d'atteindre les objectifs susmentionnés. Par conséquent, la délégation chinoise s'abstiendra dans le vote. En outre, la délégation chinoise tient à souligner que les travaux de l'Assemblée générale doivent être menés dans le plein respect du Règlement intérieur et refléter l'équité et l'impartialité. En ce qui concerne les questions de procédure, les points de vue de tous les États Membres doivent tous être pleinement exprimés et leurs requêtes doivent se voir accorder le même poids.

Quant à la question de l'Ukraine, la Chine a toujours soutenu que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées, que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être honorés, que les préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être prises au sérieux et que tous les efforts visant à trouver des solutions pacifiques doivent être soutenus. En tant que pays responsable, la Chine sera toujours du côté de la paix. Nous travaillerons avec la communauté internationale et jouerons un rôle constructif dans la désescalade de la situation et la recherche d'une solution politique à cette crise.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'adresse à tous ceux qui se consacrent à la noble mission de cette institution. Nous allons bientôt voter sur le projet de résolution A/ES-11/L.5, qui est important non seulement pour l'avenir de l'Ukraine et l'avenir de l'Europe, mais aussi pour les fondements mêmes de cette institution. Après tout, l'ONU a été construite sur l'idée que plus jamais un pays ne serait autorisé à s'emparer du territoire d'un autre par la force. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette idée importante nous a rassemblés,

malgré toutes nos différences. Aujourd'hui, nous sommes appelés à défendre cette idée et la Charte des Nations Unies qui l'incarne.

Les faits sont clairs. Un État Membre de l'ONU, membre permanent du Conseil de sécurité, a tenté d'annexer par la force des territoires appartenant à son voisin. Cet État Membre de l'ONU n'a pas seulement mis son voisin dans sa ligne de mire, il a également exposé à une remise en question le principe fondamental de cette institution, selon lequel un pays ne peut s'emparer du territoire d'un autre par la force. Il y a huit ans, l'Assemblée générale a été invitée à réagir à la tentative d'annexion de la Crimée par ce même État Membre de l'ONU. À l'époque, l'Assemblée générale a défendu la Charte des Nations Unies. Nous avons adopté à une écrasante majorité la résolution 68/262, affirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous devons faire de même aujourd'hui.

Comme en 2014, la Russie teste la détermination du monde à défendre les principes fondamentaux du droit international. Comment expliquer autrement le mépris flagrant des valeurs de souveraineté, d'intégrité territoriale, de paix et de sécurité ? Comment expliquer autrement les horribles attaques contre des civils et des infrastructures civiles auxquelles nous avons assisté cette semaine ? Comment expliquer autrement les tentatives d'intimidation de Poutine et ses menaces voilées de déploiement de la force nucléaire ? Ce sont des menaces contre cette institution. Ce sont des menaces contre nous tous. Nous avons entendu des pays souligner la nécessité de rechercher des solutions qui mènent au dialogue et à la paix. Très sincèrement, il n'y a rien que nous aimerions plus que la paix. Nous aimerions ne plus voir de cratères dans les terrains de jeux ukrainiens à la place des balançoires. Nous aimerions ne plus voir de dangereuses attaques sur la ville de Zaporijia, qui menacent les civils. Nous aimerions ne plus voir la Russie commettre des crimes de guerre.

Le chemin de la paix ne passe pas par des déclarations lénifiantes. Le chemin de la paix ne consiste pas à détourner le regard face à des violations flagrantes. La paix ne vient pas et n'est jamais venue du silence. La seule façon d'instaurer la paix est de mettre fin à cette agression, d'exiger des comptes, de faire front avec conviction et de montrer ce que nous ne tolérerons pas. Alors envoyons un message clair aujourd'hui. Les Nations Unies ne toléreront pas les tentatives d'annexion illégale. Nous ne les reconnaitrons jamais. Les Nations Unies ne toléreront pas que l'on s'empare par la force

des terres d'un voisin. Nous nous y opposerons. Les Nations Unies ne toléreront pas le saccage de la Charte des Nations Unies. Nous la défendrons.

Comme l'a dit le Secrétaire général, les actions de la Russie n'ont pas leur place dans notre monde moderne. C'est pourquoi le projet de résolution dont nous sommes saisis appelle à la paix et à la désescalade. Mais il indique aussi clairement que nous rejetons les tentatives d'annexion de la Russie et que nous rejetons cet affront à l'intégrité territoriale, à la souveraineté nationale, à la paix et à la sécurité. Nous les rejetons parce que nous croyons à l'ONU. Nous croyons que les garde-fous fondamentaux du système international nous protègent tous. Aujourd'hui, c'est la Russie qui envahit l'Ukraine, mais demain, ce pourrait être le territoire d'une autre nation qui est violé. Ce pourrait être n'importe qui. N'importe quel pays pourrait être le prochain. Que doit attendre ce pays de cette salle ? Nous envoyons notre message haut et fort. Il importe peu qu'une nation soit grande ou petite, riche ou pauvre, ancienne ou nouvelle ; si elle est un État Membre de l'ONU, ses frontières lui appartiennent et sont protégées par le droit international. Elles ne peuvent pas être redessinées par la force par quelqu'un d'autre. C'est pourquoi nous avons tous, ensemble, mis sur pied cette institution. Et c'est pourquoi nous devons la défendre, ici et maintenant.

Aujourd'hui, les États-Unis seront fiers de voter pour ce projet de résolution, et nous invitons tous les pays à faire de même. Ils doivent le faire non pas parce que nous le leur demandons, mais parce qu'ils savent que c'est la bonne chose à faire. Condamnons la Russie pour ses tentatives d'annexion illégales. Réaffirmons les frontières de chaque État Membre de l'ONU telles qu'elles sont. Et, sous le regard d'un monde inquiet, renouvelons notre promesse, comme le dit la Charte des Nations Unies, d'être de bons voisins en quête d'un monde pacifique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**Mgr Caccia** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Nous avons entendu de nombreuses déclarations au cours de ces dernières heures. Le Saint-Siège prend la parole avec un plaidoyer succinct et sincère pour mettre fin à la folie de ce conflit, qui, à chaque heure qui passe, coûte la vie à des innocents et approfondit les blessures entre les peuples, détruisant la confiance mutuelle dont dépend l'ordre international.

Il y a quelques jours à peine, le pape François a lancé cet appel vibrant :

« Au nom de Dieu et au nom du sens d'humanité qui habite chaque cœur, je renouvelle mon appel à un cessez-le-feu immédiat. Que les armes se taisent et que l'on recherche les conditions pour ouvrir des négociations en mesure de mener à des solutions non pas imposées par la force, mais concertées, justes et stables. »

Sa Sainteté a clairement indiqué que lesdites solutions doivent être fondées sur le respect de la valeur sacrosainte de la vie humaine, ainsi que sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays.

Après avoir adressé un appel direct aux Présidents de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, ainsi qu'à tous les acteurs de la vie internationale et aux responsables politiques des pays, le pape François a souligné que nous, réunis dans cette salle, avons un rôle à jouer et devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à la guerre, sans nous laisser entraîner dans de dangereuses escalades, et pour promouvoir et soutenir les initiatives de dialogue. Ces mots prennent plus de poids avec la menace supplémentaire d'une escalade nucléaire, qui rend encore plus urgente la transformation des cœurs de ceux qui tiennent l'issue de la guerre entre leurs mains, afin que l'ouragan de la violence cesse et que la coexistence pacifique, dans la justice, soit reconstruite.

L'affirmation des principes clairs du droit international qui sont soulignés par le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis et qui sont clairement énoncés dans la Charte des Nations Unies doit être comprise comme ouvrant la voie à une solution juste et pacifique, et non comme un moyen d'aggraver le conflit, qui a déjà fait trop de victimes. Depuis cette salle, que l'appel du pape Paul VI retentisse à nouveau.

(*l'orateur poursuit en français*)

Jamais plus la guerre ! Jamais plus !

(*l'orateur reprend en anglais*)

Jamais plus la guerre ! Jamais plus !

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Ordre souverain de Malte.

**M. Beresford-Hill** (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Nous voici arrivés au terme d'un débat fort et dramatique, dû au conflit et à la souffrance,

à l'ambition et à la force. Mais, contrairement à d'autres précédents historiques, en particulier ceux concernant l'Europe, qui ont souvent été menés au lendemain d'une bataille, nous avons délibéré dans le feu de l'action tout au long de cette semaine et au cours des neuf derniers mois. Pourtant, les paroles prononcées dans cette Assemblée salvatrice, face à la rage incandescente qui consume deux nations souveraines, semblent avoir peu d'effet. Et perdus dans cette rage incandescente, ce sont les pauvres, les malades et ceux qui n'ont nulle part où aller qui souffrent le plus. Toutes nos histoires sont entrelacées. Le caractère commun de la motivation et du désir humains n'est que trop évident. La technologie et l'intégration des économies, que nous le voulions ou non, ont fait de nous tous plus que des spectateurs. Aucune nation ne peut laisser ce conflit échapper à tout contrôle, car les conséquences, comme nous le savons tous, en seraient trop terribles pour être envisagées et, aussi éloignés et isolés que nous puissions nous sentir, les résidus d'une rage incandescente nous consumeront.

L'Ordre souverain de Malte est sans équivalent du fait de son statut *sui generis*, à la fois entité souveraine et ordre religieux catholique, car il cherche à embrasser ses citoyens avec charité et amour. Ces citoyens sont ceux qui sont laissés pour compte. Ils sont les oubliés de notre monde, souvent apatrides, sans abri, victimes de la traite des êtres humains, migrants et réfugiés, l'humanité souffrante qui est si souvent laissée sans soutien et sans espoir. Seuls quelques États sont assez fiers pour refuser notre aide en faveur de ceux qui sont dans le besoin. Ils sont encore moins nombreux à ne pas vouloir compléter leurs propres services par l'aide apolitique et neutre que nous offrons, sans considération de religion ou de politique. Aujourd'hui en Ukraine, malgré les récentes attaques de missiles sur Lviv, notre personnel et nos bénévoles poursuivent leur mission dans tout le pays, dans le même esprit que celui des employés héroïques de Caritas qui ont été si tragiquement tués à Marioupol en avril.

Nous sommes conscients que ce débat sera bientôt clos, mais nous souhaitons lancer un appel à la cessation des hostilités au nom de ces millions de civils innocents qui souffrent sans avoir commis la moindre faute : un père pleurant sa femme tuée lors d'une attaque de missiles, une femme âgée infirme et confinée à son lit alors que les tirs font rage à l'extérieur de son appartement, une mère enterrant son fils unique, soldat tué au combat, un enfant privé de ses parents et seul. Lorsque ces vignettes deviennent la norme et que les innocents ne voient aucun moyen d'échapper à leur douleur, alors

nous manquons à notre devoir envers la Charte des Nations Unies. C'est un phare qui nous rassemble tous. Ne laissons pas la Charte être consumée par une rage incandescente. Collectivement, nous valons plus que cela, beaucoup plus que cela.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/ES-11/L.5. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Lors de la séance du 10 octobre (voir A/ES-11/PV.12), nous avons parlé des raisons et des objectifs des référendums organisés dans les républiques de Donetsk et de Lougansk, ainsi que dans les régions de Kherson et de Zaporojie. Le 28 septembre, les résultats définitifs de ces scrutins populaires ont été proclamés. Une majorité écrasante des votants, à savoir 99 % en République populaire de Donetsk, 98 % en République populaire de Lougansk, 93 % à Zaporojie et 87 % dans la région de Kherson, se sont prononcés en faveur de l'intégration de ces régions à la Russie. Malgré les conditions de sécurité difficiles et les provocations du régime de Kiev, une vaste majorité des personnes en droit de voter a décidé de participer au scrutin, les chiffres allant de 76 % dans la région de Kherson à 97 % en République populaire de Donetsk.

Les résultats du vote parlent d'eux-mêmes. Les populations de ces régions ne veulent pas retourner en Ukraine et ont fait un choix éclairé et libre en faveur de notre pays. Ces référendums se sont déroulés dans le plein respect des normes et des principes du droit international, quand bien même nos adversaires occidentaux, jusqu'au Secrétaire général qui, subitement et sans en avoir le mandat, a décidé de s'exprimer au nom de tous les Membres de l'ONU, voudraient essayer de prouver le contraire. Une centaine d'observateurs internationaux venus d'Italie, d'Allemagne, du Venezuela, de Lettonie et d'autres pays ont confirmé que les résultats des référendums étaient légitimes.

Aujourd'hui, cependant, l'Assemblée générale s'est vue présenter un document politisé et ouvertement provocateur qui non seulement fait abstraction de tous ces faits mais contient également une charge belliqueuse susceptible de réduire à néant tous les



efforts en faveur d'une solution diplomatique à la crise en Ukraine. Malgré son titre, il n'a rien à voir avec la défense du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En présentant le projet de résolution A/ES-11/L.5, les États occidentaux poursuivent leurs propres objectifs géopolitiques et tentent une fois de plus d'utiliser les membres de l'Assemblée générale comme des « figurants ». Les expressions d'engagement à faire respecter le droit international que l'Assemblée a entendues aujourd'hui de la part des représentants des États-Unis et d'autres États membres de l'OTAN, sont un exemple flagrant d'hypocrisie et de deux poids, deux mesures. Il est révélateur qu'ils aient même cessé temporairement d'utiliser leur expression favorite, « ordre fondé sur des règles ».

Rappelons la situation au Kosovo. Aujourd'hui, les critiques les plus virulentes des référendums étaient au premier rang des partisans de l'indépendance du Kosovo. Ils ont insisté sur le fait que le Kosovo avait le droit de faire sécession de l'État en cas de menace réelle de violations graves des droits de sa population. C'est la position juridique occidentale officielle qui a été présentée à la Cour internationale de Justice lorsque celle-ci a émis un avis consultatif à la demande de l'Assemblée générale en 2008. Pourtant, en 2008, plus rien ne menaçait les Albanais du Kosovo depuis longtemps. La Yougoslavie ne figurait plus sur la carte, et un contingent étranger était déployé sur le territoire de la Serbie, qui avait été bombardée et écrasée par les pays de l'OTAN, en tant que force de maintien de la paix. Aucun référendum n'a été organisé au Kosovo. Il y a eu tout simplement une déclaration d'indépendance adoptée par un organe de gouvernement provisoire qui a clairement outrepassé ses attributions. Pourtant, cela a suffi pour que l'Occident reconnaisse l'indépendance du Kosovo. À l'époque, nos opposants ont fait valoir que le droit international n'interdit pas une déclaration d'indépendance. Et que nous disent-ils aujourd'hui ? Que le cas du Kosovo est différent. En d'autres termes, les membres de l'OTAN étaient prêts à protéger les Albanais du Kosovo contre des menaces qui n'existaient même pas à l'époque, alors que les populations du Donbass, de Kherson et de Zaporojie sont, à leurs yeux, des citoyens de seconde zone dont l'extermination par le régime de Kiev n'inquiète pas du tout l'« Occident civilisé » parce qu'elles soutiennent la Russie.

Un autre exemple est Washington, qui est la capitale qui nous critique aujourd'hui le plus bruyamment et qui crie le plus fort à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Récemment, Washington a déclaré qu'elle était prête à

recourir à la force pour protéger Taiwan, qui fait partie intégrante de la République populaire de Chine. Il est clair que le principe de l'intégrité territoriale n'a rien de sacré pour les États-Unis et les États membres de l'OTAN. Ils ne le soutiennent que lorsque cela sert leurs intérêts.

Le projet de résolution d'aujourd'hui regorge tout simplement de ces deux poids, deux mesures imposés par l'Occident, et ses auteurs tentent maintenant de forcer l'Assemblée générale à y souscrire. Le Secrétaire général a été cité même si une telle pratique n'existe pas dans la rédaction des résolutions de l'Assemblée générale, car les déclarations du Secrétaire général ne sont pas l'expression des vues des États Membres. Mais même en laissant cela de côté, nous n'avons jamais vu nos collègues occidentaux accorder la même attention à d'autres déclarations du Secrétaire général appelant à la résolution de conflits dans d'autres parties du monde, y compris ceux déclenchés sur ordre des États occidentaux, dans lesquels des femmes et des enfants sont tués et l'économie est mise à mal. En particulier, ils s'obstinent à faire fi de ses appels à mettre fin aux sanctions économiques unilatérales illégales. L'Occident est complètement sourd aux problèmes des pays du Sud et aux appels à s'y attaquer enfin. Tous les efforts sont déployés pour promouvoir le récit ukrainien, mais pas pour le bien-être du pays, uniquement dans le but de nuire à la Russie.

Le projet de résolution d'aujourd'hui cite de manière sélective la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies (résolution 2625 (XXV)) de 1970. Pas un mot n'est dit sur les droits des peuples à l'autodétermination, qui ont ouvert la voie à la décolonisation et permis à de nombreux États représentés dans cette salle aujourd'hui de siéger à l'Assemblée générale. Aujourd'hui, ils tentent de faire oublier aux membres que l'Occident s'est opposé de toutes ses forces à ce processus, tandis que l'Union soviétique y a contribué.

Ces derniers jours, nous avons tous été témoins de la façon dont l'Occident, mû par des instincts néocoloniaux, a déclenché une campagne sans précédent de chantage et de pression sur les États en développement, cherchant par tous les moyens à les forcer à soutenir le projet de résolution antirusse. Nous savons que cette campagne a été menée depuis Washington et que les capitales des membres du Mouvement des pays non alignés ont été littéralement assiégées par

des émissaires politiques des États-Unis et leurs alliés, qui ont directement menacé de punitions et de conséquences en cas de désobéissance. Les principaux médias occidentaux en ont même parlé. Le magazine *Politico* cite des fonctionnaires du département d'État des États-Unis dont les propos montrent clairement ce que Washington et les autres capitales occidentales pensent réellement des voix des pays en développement. Ces responsables ont déclaré que lorsqu'il s'agit de voter sur le projet antirusse à l'Assemblée générale, « chaque Fidji compte ; chaque Palaos compte ». Je me demande si les représentants des Fidji et des Palaos apprécient d'entendre de telles citations.

Ce sont toutes des méthodes classiques utilisées par les maîtres d'esclaves et les colonisateurs qui ont l'habitude de voir le monde à travers un prisme colonial. Je ne cache pas que ces derniers jours, plusieurs collègues de pays du Sud nous ont parlé du chantage économique et des menaces directes qu'ils subissent de la part des États-Unis et des États européens. Il est clair que dans une telle situation, les votes que nous verrons sur nos écrans doivent être considérés précisément à travers le prisme d'une campagne de chantage occidentale sans précédent à l'Assemblée générale. De telles méthodes n'ont pas et ne peuvent pas avoir leur place au sein de l'ONU.

Aujourd'hui, nous assistons tous à une réunion véritablement historique. Sous nos yeux, les États-Unis et leurs satellites nous donnent une leçon de « dé-souverainisation » en direct. Nous regrettons que les maîtres chanteurs occidentaux sans scrupules qui tentent d'arracher aux États en développement les votes dont ils ont besoin aient bénéficié de l'aide du Président de l'Assemblée générale, dont les manœuvres procédurales du 10 octobre, premier jour de la reprise de la session extraordinaire, ont non seulement privé les Membres de l'ONU de la possibilité de voter sans contrainte au scrutin secret, mais ont également donné aux maîtres chanteurs du temps supplémentaire pour exercer leur chantage. J'espère que malgré tout cela, il y aura suffisamment d'États présents dans cette salle aujourd'hui qui seront prêts à s'opposer au diktat occidental et à voter de manière indépendante, sans craindre la surveillance de Big Brother. Nous appelons les États Membres de l'ONU à examiner la situation actuelle de manière impartiale et à voter contre le projet de résolution dont nous sommes saisis.

**M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous participons à la

séance d'aujourd'hui en raison de l'activation du mécanisme établi dans la résolution 76/262, qui nous oblige à convoquer cette séance. Cependant, nous ne sommes pas obligés d'examiner, et encore moins d'adopter, un projet de résolution sur lequel il n'y a jamais eu de consultations et au sujet duquel aucun effort n'a été fait pour prendre en compte les points de vue et les propositions de tous les États Membres, ce qui démontre le manque d'intérêt évident de ses partisans pour la recherche d'un consensus sur le texte. Nous sommes convaincus que cette méthode de travail ne nous rapprochera guère de l'objectif qui devrait nous réunir également, celui de parvenir à la paix.

Il y a un peu plus de sept mois, lorsque nous nous sommes réunis pour la première fois dans cette même salle pour examiner cette question (voir A/ES-11/PV.1), nous avons alerté la communauté internationale sur l'existence d'une crise à trois niveaux dans la région de l'Europe orientale qui, si elle n'était pas traitée de manière équilibrée et prudente, conduirait à une phase dangereuse de surchauffe entre les puissances nucléaires, lesquelles, voyant leurs équilibres stratégiques et de sécurité bouleversés, pourraient déclencher un conflit de dimension mondiale. Aujourd'hui, nous regrettons que nos avertissements n'aient pas été entendus et que, au lieu de mettre à profit ces derniers mois pour construire une voie qui mettrait fin à l'escalade des tensions et nous rapprocherait d'une résolution pacifique du conflit, nous nous trouvons aujourd'hui dans une période de confrontation accrue, de tensions plus fortes et de divisions plus profondes.

Cependant, en tant que pays qui croit que la paix est la seule voie possible, nous ne pouvons que continuer à insister sur le fait que notre rôle aujourd'hui doit être de corriger le tir et de créer un pare-feu entre les trois niveaux de la crise en Ukraine afin d'empêcher une réaction en chaîne qui nous conduirait, tels des somnambules, vers l'abîme. D'une manière sans précédent au cours des 60 dernières années, nous nous approchons d'un point de non-retour qui risque fort de compromettre la survie des générations actuelles et futures. Nous devons donc reconnaître qu'aujourd'hui, la perspective de déclenchement d'un conflit aux dimensions nucléaires semble se rapprocher. Nous constatons avec une grande inquiétude une augmentation des actions et des politiques qui semblent ne chercher qu'à créer un choc de blocs, dans la fausse illusion d'une victoire unipolaire définitive – un choc qui provoquera un conflit mondial entre puissances nucléaires et détruira l'humanité telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Ce n'est pas le moment d'instrumentaliser l'Assemblée générale ou d'ancrer une nouvelle mentalité de guerre froide, avec sa politique d'affrontement entre les blocs, qui pourrait entraîner de graves erreurs de calcul aux conséquences inimaginables pour l'humanité dans son ensemble. Nous devons faire un effort collectif pour réduire les discours incendiaires, en gardant à l'esprit que, comme le montrent les faits, les excès discursifs sont des précurseurs d'actions violentes qui, d'une part, encouragent une dangereuse illusion de contrôle sur les événements et, d'autre part, nous éloignent délibérément du chemin de la paix. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas permettre les tentatives persistantes de normaliser le langage de la guerre, et encore moins de convaincre des nations entières qu'une guerre nucléaire aurait des gagnants et des perdants, alors que la réalité est qu'elle n'engendrerait que mort, destruction, douleur et souffrance pour tous. C'est la destruction mutuelle assurée. La voie des discours incendiaires et des actions irréfléchies est non seulement la mauvaise voie, mais aussi une voie irresponsable qui ne fait que mettre l'humanité plus en danger.

C'est pour toutes ces raisons que nous estimons que le projet de résolution publié sous la cote A/ES-11/L.5 ne contribuera en rien à l'objectif de parvenir à une paix durable par le dialogue politique et la négociation diplomatique. C'est pourquoi nous appelons les membres responsables de la communauté internationale à voter contre ce texte. Bien au contraire, l'Organisation doit jouer son rôle central en ce moment historique et décisif pour préserver l'humanité en facilitant la création d'un environnement constructif et de bonne foi propice au dialogue, à la négociation et à une solution pacifique.

En conclusion, de cette tribune, nous appelons à la réduction des tensions et à la cessation de la propagande de guerre ainsi que du discours d'intolérance, guidé par des idéologies de haine. Nous soulignons également que ce n'est que par la diplomatie, le dialogue et la retenue, sans pression ni sanctions, que nous pourrions éviter d'être délibérément poussés vers une phase plus aiguë du conflit, vers une phase plus longue et plus difficile à régler, et vers une phase qui ne fait que prolonger la crise dans le temps et générer des conséquences qu'il faudrait des générations pour surmonter.

**M. Rai** (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation est profondément affligée par les violences et le conflit prolongés en Ukraine. Cette situation représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La position du Népal sur l'Ukraine reste claire. Les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance politique et de non-agression, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, sont inviolables et doivent être pleinement respectés par tous les États Membres à tout moment. Il ne peut y avoir de « si », « et » ou « mais ». La Charte des Nations Unies stipule clairement que tous les Membres règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. La coexistence pacifique, la non-agression, la non-ingérence et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique sont les fondements de la politique étrangère du Népal. Ces principes sont les fondements de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Le Népal appelle de nouveau à la cessation des hostilités en Ukraine pour créer des conditions propices au dialogue et à la diplomatie, qui sont la seule voie pour régler les conflits et trouver une solution politique durable.

Forte de la position de principe du Népal concernant l'inviolabilité de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout État, et de son respect inébranlable du droit international, du système international fondé sur des règles, de la Charte des Nations Unies et des valeurs de la paix mondiale, ma délégation votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis et souhaite expliquer son vote avant le vote.

Les récents référendums et la signature subséquente de traités visant à annexer plusieurs régions constituent une évolution extrêmement inquiétante du conflit en cours en Ukraine. À notre avis, la manière dont les référendums ont été organisés n'est pas conforme aux principes du droit international. À ce titre, ils constituent des violations de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Notre vote pour ce projet de résolution souligne fermement que les principes fondamentaux de souveraineté, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale doivent être respectés et strictement appliqués par tous. Ces principes sont sacro-saints, et doivent être

systématiquement appliqués et défendus au sein de la communauté internationale en tant que vérités universelles.

Le conflit en Ukraine a tragiquement entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures civiles critiques. En outre, ses répercussions mondiales ont eu des effets catastrophiques sur des pays situés bien au-delà de ses frontières. Par conséquent, nous appelons de nouveau haut et fort à une cessation immédiate des hostilités et à la retenue dans toutes les actions.

La seule voie vers la paix passe par des échanges diplomatiques qui privilégient un dialogue constructif et des négociations de bonne foi, en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité. Les discours provocateurs, les gesticulations diplomatiques improductives et les mesures qui exacerbent les tensions et intensifient les positions actuelles d'alerte élevée, qui nous rapprochent de plus en plus de la catastrophe nucléaire, sont inutiles et totalement inacceptables. Une communauté internationale responsable devrait donc chercher à encourager des échanges de nature à prévenir l'intensification de la polarisation et à faciliter un règlement rapide de ce conflit par des moyens diplomatiques. Les déclarations incessantes de toutes les parties concernant la victoire totale, quoi que cela signifie, ouvrent la porte à une apocalypse nucléaire. Donnons une chance à une diplomatie mature pour parvenir à la paix. La paix est l'aspiration légitime de tous les peuples. Le monde ne peut tolérer, ni se permettre, un autre conflit catastrophique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote avant le vote.

Avant que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution A/ES-11/L.5, je voudrais aborder la question de la majorité requise pour son adoption. Compte tenu des paragraphes 2 et 3 de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies, y a-t-il des objections à ce que la décision sur le projet de résolution A/ES-11/L.5 soit prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La majorité des deux tiers des membres présents et votants est donc requise pour l'adoption du projet de résolution A/ES-11/L.5.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/ES-11/L.5, intitulé « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ». J'informe les membres qu'il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via l'application eSponsorship.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/ES-11/L.5, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Comores, Costa Rica, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fidji, Guyana, Îles Marshall, Jamaïque, Macédoine du Nord, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Suisse, Suriname, Tonga et Uruguay.

**Le Président** (*parle en anglais*) : À sa douzième séance plénière de la session extraordinaire d'urgence (voir A/ES-11/PV.12), l'Assemblée générale a décidé qu'elle se prononcerait sur le projet de résolution A/ES-11/L.5 par un vote enregistré. Nous allons maintenant procéder au vote.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives,

Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Myanmar, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie

*Votent contre :*

Bélarus, Fédération de Russie, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Congo, Cuba, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Honduras, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Mali, Mongolie, Mozambique, Namibie, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Viet Nam, Zimbabwe

*Par 143 voix contre 5, avec 35 abstentions, le projet de résolution A/ES-11/L.5 est adopté (résolution ES-11/4).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de vote après le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Alwasil** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi de prononcer cette déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Les États du CCG suivent la situation en Ukraine avec une extrême préoccupation depuis le début du conflit. Nous tenons à souligner que les États du CCG

entretiennent des relations amicales avec toutes les parties et sont convaincus que la meilleure façon d'éviter toute répercussion négative est de régler la crise par le dialogue et la diplomatie, d'une manière qui réponde aux intérêts de toutes les parties concernées. Par conséquent, le CCG exhorte toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter une nouvelle escalade et à choisir des moyens pacifiques pour régler le différend.

Le vote des États du CCG pour la résolution ES-11/4 est conforme à notre attachement aux principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre appui au respect de la souveraineté des États et des principes de bon voisinage, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et de règlement des différends par des moyens pacifiques.

En conclusion, les États du CCG expriment leur espoir que les efforts se poursuivront jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante pour toutes les parties soit trouvée et pour éviter toutes les répercussions négatives de la crise sur le plan humanitaire, politique ou économique.

**Mme Ferreira** (Angola) (*parle en anglais*) : La République d'Angola a voté pour la résolution ES-11/4, conformément à ses convictions concernant le principe bien établi et sacro-saint de l'intégrité territoriale, inscrit dans sa propre Constitution, qui définit l'Angola comme un État unitaire et indivisible dont le territoire est inviolable et inaliénable. Notre position est également conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine. L'organisation qui a précédé l'Union africaine, l'Organisation de l'Unité africaine, a d'ailleurs jeté les bases de ce même principe lorsque les pères fondateurs ont sagement décidé, en 1964, de maintenir le principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme.

Depuis les années 60, le peuple russe a toujours manifesté son amitié et sa solidarité au peuple angolais, ayant joué un rôle décisif dans notre lutte de libération contre le colonialisme et l'invasion du territoire angolais par l'armée du régime d'apartheid sud-africain. Aujourd'hui, nous entretenons des relations étroites d'amitié et de coopération avec la Fédération de Russie dans plusieurs domaines d'intérêt commun. La République d'Angola entretient également de bonnes relations diplomatiques et de coopération avec l'Ukraine. Ces relations sont l'une des sources de la profonde préoccupation que la République d'Angola ne cesse d'exprimer au sujet de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui, en plus de causer

d'innombrables pertes humaines, s'est traduite par des milliers de déplacés et un nombre de réfugiés jamais atteint depuis la Seconde Guerre mondiale, ainsi que par la destruction d'importantes infrastructures en Ukraine. Cette même guerre a également eu de graves conséquences sur la paix et la sécurité mondiales, ainsi que sur l'économie de tous les pays en général.

La République d'Angola renouvelle donc son appel aux parties pour qu'elles cessent les hostilités et s'efforcent de trouver une solution pacifique au conflit par le dialogue, dans le plein respect du droit international. L'appel de la République d'Angola en faveur d'un règlement pacifique est conforme au principe de non-indifférence de l'Union africaine, ainsi qu'aux efforts déployés par S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique en sa qualité de Champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique.

**M. Larbaoui** (Algérie) (*parle en arabe*) : L'Algérie tient à exprimer sa vive inquiétude face à la détérioration de la situation en Ukraine et à l'exacerbation de la polarisation, qui a contribué de manière significative à l'escalade de la crise et à ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que l'exacerbation des crises alimentaire et énergétique et de leurs effets catastrophiques sur l'ensemble des États. Cette crise s'ajoute aux difficultés de taille auxquelles se heurtent déjà les pays du monde, en particulier les pays en développement, qui continuent d'œuvrer d'arrache-pied pour surmonter les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, sur la base de nos positions de principe et de notre profonde croyance dans les valeurs du Mouvement des pays non-alignés, l'Algérie réaffirme son attachement indéfectible aux règles fondamentales du droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté des États et le rejet total de l'annexion de territoires, qui constitue une violation du droit international.

L'Algérie appelle la communauté internationale et l'ONU à s'acquitter de leurs responsabilités fondamentales et à abandonner toute politique de deux poids, deux mesures. Nous leur demandons de mettre fin à toutes les formes d'occupation et d'annexion de territoires par la force, des questions qui sont inscrites à leur ordre du jour depuis des décennies, notamment en Palestine, dans le Golan syrien occupé et au Sahara occidental. En outre, l'Algérie souligne que l'action internationale

multilatérale exige le renforcement du dialogue et de la coopération et l'intensification des efforts diplomatiques constructifs internationaux visant à régler la crise et à empêcher l'effondrement des normes diplomatiques, en vue de parvenir à une solution politique consensuelle qui garantirait la paix et la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Joyini** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par la poursuite du conflit en Ukraine, l'augmentation des pertes en vies humaines et la détérioration de la situation humanitaire. Les effets néfastes de la guerre sont également ressentis dans le monde entier. Nous exhortons les parties au conflit à respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les civils, le personnel humanitaire et les personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, doivent être pleinement protégés.

Devant l'Assemblée en mars (voir A/ES-11/PV.9), nous avons dit que les guerres n'ont pas de vainqueurs et que les vrais héros sont ceux qui travaillent pour la paix. Il est donc regrettable que, dans le cas de l'Ukraine, la paix reste hors d'atteinte. En revanche, nous constatons que des mesures sont prises pour encourager la poursuite de la guerre. Nous rappelons à toutes les parties qu'elles doivent respecter les lois de la guerre telles qu'elles figurent dans les Conventions de Genève, en particulier celles qui concernent les attaques dirigées contre les civils. Le principe de distinction est clair : toutes les parties doivent assumer la responsabilité de veiller à ce que les civils ne soient pas pris pour cible.

L'Afrique du Sud considère que l'intégrité territoriale des États, et celle de l'Ukraine, est sacro-sainte, et nous rejetons toutes les actions qui portent atteinte aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous avons pris note de la déclaration du Secrétaire général António Guterres, selon laquelle toute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de la menace ou de l'emploi de la force constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution ES-11/4 car nous pensons que l'objectif de l'Assemblée générale, conformément à son mandat, doit toujours être de contribuer à une issue constructive et propice à l'instauration d'une paix durable en Ukraine. Malheureusement, certains éléments de la résolution ne vont pas dans ce sens. Dans le contexte des tensions accrues de ces derniers jours, tous les efforts doivent être orientés vers un cessez-le-feu et une solution politique.

L'Assemblée générale doit être unie dans la recherche de la paix et appeler unanimement à la fin immédiate de la guerre. Cela doit être notre priorité immédiate. Nous nous attendions donc à ce que toute nouvelle résolution se concentre sur des propositions concrètes pour mettre fin à la guerre, à laquelle le peuple ukrainien paye un si lourd tribut. L'Afrique du Sud reste fermement convaincue que le dialogue, la médiation et la diplomatie sont les seuls moyens de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Nous demandons de nouveau qu'il soit mis fin de toute urgence aux hostilités. Cela permettrait de créer les conditions nécessaires à un processus politique menant à une paix durable, en prenant en compte les préoccupations de tous les États touchés.

Nous avons été encouragés par les efforts faits par le Secrétaire général pour aboutir à un accord pour l'exportation de céréales et d'engrais vers les pays dans le besoin. Nous avons alors espéré que cet exemple important pourrait servir de base à un accord conduisant à un règlement du conflit par voie diplomatique. Nous prions donc le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour mener une médiation en vue de trouver une solution durable, et nous, en tant qu'États Membres, devons faciliter la création d'un environnement favorable au dialogue et à une solution négociée au conflit.

L'Afrique du Sud est prête à travailler avec tous les États Membres pour contribuer à la création de cet environnement propice. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de jouer un rôle constructif dans la résolution de ce conflit, conformément au mandat du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui a été confié. Le Conseil ne peut pas se dérober à ses responsabilités à ce stade. Et aux femmes et aux enfants d'Ukraine, nous souhaitons du courage.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'est abstenu dans le vote sur la résolution ES-11/4. Le Pakistan soutient pleinement l'appel lancé par la résolution en faveur du respect du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États – un principe qui s'applique aussi bien à l'Ukraine qu'aux autres États Membres. Les États ne peuvent être déchirés par l'emploi de la force. Ces principes doivent être respectés de manière systématique et universelle.

S'agissant des référendums mentionnés dans la résolution, nous reconnaissons l'histoire complexe de l'Ukraine et les dispositions des Accords de Minsk. Cependant, en vertu du droit international, le droit à l'autodétermination s'applique aux peuples qui sont

sous domination étrangère ou coloniale et à ceux qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination, comme dans le cas du Jammu-et-Cachemire. Nous attendons avec impatience que les mêmes préoccupations et condamnations soient exprimées au sujet des tentatives de l'Inde de donner un caractère officiel à son annexion illégale du territoire internationalement reconnu mais contesté du Jammu-et-Cachemire, illégalement occupé par l'Inde en violation totale du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le Jammu-et-Cachemire.

En outre, le droit à l'autodétermination doit pouvoir être exercé dans un environnement exempt d'occupation militaire et sous des auspices impartiaux, de préférence sous la supervision des Nations Unies. Le Pakistan approuve donc le principe de base, reflété dans la résolution, selon lequel les référendums organisés pour les peuples de régions faisant partie d'un État souverain, dans un environnement qui n'est pas libre et qui n'est pas sous des auspices impartiaux, sont *ultra vires* et juridiquement inacceptables.

Malheureusement, la résolution contient plusieurs dispositions qui vont au-delà de la déclaration de nullité des référendums, ainsi que des dispositions que ma délégation n'a pas été en mesure d'approuver. La première se trouve dans le troisième alinéa du préambule. La résolution y rappelle la résolution 68/262 et la résolution ES-11/2, du 24 mars, sur lesquelles le Pakistan s'est abstenu. Deuxièmement, les auteurs du texte n'ont pas accepté les propositions relatives au règlement immédiat et pacifique du conflit. Ma délégation estime que, quelle que soit l'origine du conflit, la priorité absolue à l'heure actuelle est la cessation immédiate des hostilités et la reprise d'un dialogue pacifique par des négociations directes, une médiation ou d'autres moyens pacifiques afin de résoudre les causes du conflit et de rétablir la paix et la sécurité en Ukraine. Si nous ne mettons pas fin au conflit, il est fort probable qu'il s'intensifiera encore, avec des conséquences qui pourraient être dévastatrices pour le monde entier.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne a voté pour la résolution ES-11/4, conformément à sa position de principe, à savoir l'adhésion aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment le rejet du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, le recours à des moyens pacifiques de règlement des différends et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. L'Égypte,

Membre fondateur de l'ONU, adhère à ces principes depuis plus de 70 ans, sans s'en écarter ni les renier à aucun moment. L'Égypte appelle de nouveau les parties au conflit russo-ukrainien, et toutes les parties qui ont de l'influence, à parvenir à une solution négociée qui réponde aux préoccupations de toutes les parties sans exception et mette fin aux combats, à la destruction et aux effets négatifs du conflit sur les civils, afin de garantir les intérêts des deux parties de manière égale, ainsi que la stabilité et la sécurité internationales.

La situation actuelle devrait inciter la communauté internationale à se demander s'il était possible d'éviter une crise et si la raison et le dialogue auraient pu prévaloir. Et si chaque partie avait écouté les préoccupations des autres et qu'un accord satisfaisant pour toutes les parties avait été trouvé ? Ne serions-nous pas dans une meilleure position, pour le bien de notre monde, de nos pays et de nos peuples, qui souffrent et méritent mieux ?

Nous insistons sur la nécessité de cesser de faire deux poids, deux mesures et de choisir entre les intérêts et les principes dans le traitement des questions internationales. Si ces tendances persistent, notre ordre international contemporain connaîtra des crises plus intenses et sera incapable de les traiter de manière efficace, ce qui conduira finalement à un ordre incapable d'aborder constructivement les demandes des parties concernées.

Nous devons également noter que la crise actuelle en Ukraine a un impact sur le monde entier, dont elle affecte négativement l'économie. Les pays en développement, dont l'Égypte, sont les plus touchés du point de vue de la sécurité énergétique et alimentaire et de l'approvisionnement en produits alimentaires, notamment en céréales essentielles pour nos populations. La crise accroît également les déficits budgétaires de ces pays suite à la réduction des possibilités d'emploi et l'augmentation des taux de chômage. Or personne ne prête attention aux problèmes des populations touchées ni ne se soucie de les résoudre.

De cette tribune internationale, l'Égypte appelle à la raison et au dialogue. Nous appelons les parties à s'abstenir de toute mesure susceptible d'exacerber la crise actuelle. Nous appelons à des efforts internationaux pour résoudre la crise avant qu'elle atteigne le point de non-retour, impose des pertes énormes à tous les pays et leur coûte des ressources qui auraient dû être consacrées au développement et au progrès de tous.

**M<sup>me</sup> Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde est profondément préoccupée par l'escalade du conflit en Ukraine, notamment par la mort de civils et par le fait que les infrastructures civiles sont prises pour cible. Nous avons toujours défendu l'idée qu'aucune solution ne peut être trouvée au prix de vies humaines. L'escalade des hostilités et de la violence n'est dans l'intérêt de personne. Nous avons demandé instamment que tous les efforts soient faits pour une cessation immédiate des hostilités et un retour urgent sur la voie du dialogue et de la diplomatie. Nous estimons que l'ordre mondial auquel nous adhérons tous repose sur le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États. Ces principes doivent être défendus sans exception. Le dialogue est la seule manière de régler les divergences et les différends, si insoluble que le problème puisse sembler actuellement. Le chemin vers la paix exige que nous gardions toutes les voies de la diplomatie ouvertes. Par conséquent, nous espérons sincèrement une reprise rapide des pourparlers de paix, afin de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et de régler ce conflit. L'Inde est prête à appuyer tous les efforts en faveur d'une désescalade.

Il est également regrettable qu'alors qu'au fur et à mesure que le conflit ukrainien se poursuit, tous les pays du Sud subissent d'importants dommages collatéraux. Les pays en développement étant frappés de plein fouet par les conséquences du conflit sur l'approvisionnement en denrées alimentaires, en carburant et en engrais, il est essentiel que la voix des pays du Sud soit entendue et que leurs préoccupations légitimes soient dûment prises en compte. Nous devons donc éviter de prendre des mesures qui compliqueraient davantage une situation économique mondiale déjà difficile.

D'autres questions urgentes sont en jeu, dont certaines n'ont pas été traitées de manière adéquate dans la résolution ES-11/4 adoptée aujourd'hui. Notre décision de nous abstenir est conforme à notre position nationale mûrement réfléchie. Je citerai ainsi l'allocution du Ministre des affaires étrangères de mon pays devant l'Assemblée le mois dernier :

« L'Inde est du côté de la paix et y demeurera résolument. Nous sommes du côté de celles et ceux qui respectent la Charte des Nations Unies et ses principes fondateurs. Nous sommes du côté de celles et ceux qui appellent au dialogue et à la diplomatie comme seule issue au conflit. Nous sommes du côté de celles et ceux qui ont du



mal à joindre les deux bouts et voient les prix des denrées alimentaires, du carburant et des engrais flamber. Il est donc dans notre intérêt collectif de travailler de manière constructive, tant à l'ONU qu'en dehors, pour trouver rapidement une solution à ce conflit. » (A/77/PV.12, p. 57 et 58)

Le Premier Ministre a déclaré sans équivoque que notre époque ne pouvait pas être une époque de guerre. Forte de cette ferme volonté de rechercher une solution pacifique par le dialogue et la diplomatie, l'Inde a décidé de s'abstenir.

Je souhaite faire une dernière remarque avant de conclure. Nous avons assisté, sans surprise, à une nouvelle tentative d'une délégation d'abuser de cette instance pour faire des remarques frivoles et vaines contre mon pays. De telles déclarations ne méritent que notre mépris collectif et notre compassion face à un état d'esprit ainsi porté en permanence sur le mensonge. Il est toutefois important de rétablir la vérité. L'ensemble du territoire du Jammu-et-Cachemire est et sera toujours une partie intégrante et inaliénable de l'Inde, quoi que croie ou convoite le représentant du Pakistan. Nous demandons au Pakistan de mettre fin au terrorisme transfrontalier afin que nos citoyens puissent exercer leur droit à la vie et à la liberté.

**M. Muhith** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh a voté pour la résolution ES-11/4, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ». Nous l'avons fait parce que nous sommes fermement convaincus que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et le règlement pacifique de tous les différends doivent être respectés universellement par tous, partout, en toutes circonstances et sans aucune exception. Nous sommes également convaincus que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tout pays, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, doivent être respectées. À cet égard, nous soulignons tout particulièrement la nécessité pour la communauté internationale d'adopter une position similaire et uniforme contre les annexions de terres palestiniennes et d'autres terres arabes par Israël.

Le Bangladesh reste profondément préoccupé par la poursuite du conflit en Ukraine et ses implications socioéconomiques au niveau mondial. Nous pensons que l'antagonisme, comme la guerre, les sanctions économiques ou les contre-sanctions ne sont dans l'intérêt d'aucune nation. Le dialogue, la discussion et la

médiation sont les meilleurs moyens de régler les crises et les différends. En tant que fervent partisan du multilatéralisme, notre pays continuera de soutenir et d'appuyer l'ONU et le Bureau du Secrétaire général par tous les moyens. Nous insistons sur le fait que, pour gagner la confiance des populations à tous les niveaux, l'ONU et le Bureau du Secrétaire général doivent montrer l'exemple et s'efforcer de répondre aux attentes de tout le monde. Le Bangladesh exhorte donc toutes les parties au conflit à jouer un rôle constructif en faveur de la désescalade, à reprendre immédiatement le dialogue diplomatique afin de régler tous les différends par des moyens pacifiques, et à s'abstenir de toute action susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Nous devons œuvrer pour mettre fin à la guerre et arrêter la course aux armements pour le bien de l'humanité. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons continuer à travailler ensemble pour promouvoir la paix et le développement.

**M. Chindawongse** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : En tant que petite nation souveraine, la Thaïlande considère que la Charte des Nations Unies et le droit international sont sacrés, car ils constituent notre première et dernière ligne de défense. Nous sommes indiscutablement attachés au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, qui est consacré par la Charte des Nations Unies. Depuis longtemps, la politique de la Thaïlande s'oppose systématiquement à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État ainsi qu'à l'acquisition non provoquée du territoire d'un autre État par la force. Cependant, la Thaïlande a choisi de s'abstenir dans le vote sur la résolution ES-11/4 car ce vote a été organisé dans une atmosphère et une situation extrêmement instables et chargées d'émotion, ce qui réduit les chances de parvenir à un règlement négocié, pacifique et pratique du conflit en ayant recours à la diplomatie de crise, et par conséquent, risque d'entraîner le monde au bord de la guerre nucléaire et de l'effondrement économique. Nous sommes sincèrement préoccupés par la politisation accrue des principes internationaux, qui est devenue contre-productive, en tant que moyen et marche à suivre pour mettre fin à la guerre. La condamnation provoque l'intransigeance et par conséquent, réduit considérablement les chances d'un dialogue constructif.

La Thaïlande déplore la destruction physique, sociale et humanitaire de l'Ukraine et les lourdes épreuves endurées par le peuple ukrainien. Nous soulignons donc la nécessité pour toutes les parties prenantes

à cette tragédie absolue en Ukraine d'œuvrer à une désescalade du conflit et de la violence et d'essayer de trouver un moyen pacifique de régler les différends en tenant compte de la réalité pragmatique et des préoccupations de toutes les parties concernées. La sécurité humaine et le droit à la vie sont des piliers importants de l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. À ce jour, les Ukrainiens et des millions de personnes dans le monde ont été privés de ce droit. C'est le devoir et la responsabilité ultimes de cette Organisation de restaurer la paix et une vie normale pour les Ukrainiens, non pas par des moyens violents mais par des mécanismes diplomatiques qui ne peuvent qu'apporter une paix tangible et durable.

**M. Nayeck** (Maurice) (*parle en anglais*) : Maurice a voté pour la résolution ES-11/4 parce que nous croyons fermement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations, grandes ou petites. Nous sommes également de fervents partisans du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, à moins que cela ne soit autorisé en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Maurice est préoccupée par la dégradation de la situation en Europe et ses conséquences sur les États en développement, en particulier ceux qui sont tributaires des importations de denrées alimentaires, de carburant et d'engrais. Nous saluons cette initiative de la communauté internationale visant à faire prévaloir le droit international et à faire en sorte que tous les pays respectent les principes et les valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Toutefois, nous devons souligner que ces mesures doivent être prises sans discrimination, tout comme le droit international doit s'appliquer sans discrimination. Le fait que la politique de deux poids, deux mesures est appliquée dans d'autres situations caractérisées par une occupation illégale et des violations persistantes du droit international porte atteinte à la crédibilité de l'Organisation.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a voté pour la résolution ES-11/4. Comme nous l'avons récemment déclaré au Conseil de sécurité (voir S/PV.9143), le Brésil ne pense pas que les populations des zones de conflit soient en mesure d'exprimer librement leur opinion par le biais de référendums. Les résultats qui en découlent ne constituent pas une expression valable de leur volonté et ne peuvent être considérés comme légitimes. Nous avons également voté pour cette résolution parce que nous appuyons le principe de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que celle de tous les

États Membres. Le droit international et la Charte des Nations Unies doivent être respectés et préservés.

Même si les facilitateurs ont fait preuve de souplesse, nous sommes déçus que notre proposition d'inclure un message clair exhortant les parties à cesser les hostilités et à s'engager dans des négociations de paix n'ait pas été intégrée dans le projet de résolution. Notre rôle est de faciliter un règlement pacifique du conflit par la diplomatie et le dialogue politique. À cette fin, nous devons faire preuve d'unité pour désamorcer les tensions au lieu d'encourager les positions antagonistes. Il faut éviter de cristalliser les positions et d'alimenter les différends, au détriment des populations civiles sur le terrain.

Enfin, et c'est très important, le Brésil est profondément préoccupé par toutes les menaces implicites ou explicites impliquant l'utilisation d'armes nucléaires dans le cadre du conflit. Tout emploi d'armes nucléaires est inacceptable et aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Ouvrir des voies de dialogue est notre seule option pour mettre fin au conflit.

**M. Pedroso Cuesta** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Les relations internationales sont sur une trajectoire très dangereuse. Les menaces, les extorsions et la coercition économique et politico-diplomatique sont utilisées ouvertement contre les pays du Sud afin de les soumettre à un ordre fondé sur les règles capricieuses d'un groupe d'États puissants. Cela, ajouté à l'expansion de l'OTAN et à sa doctrine de plus en plus agressive, ainsi qu'au développement de la guerre non conventionnelle de cinquième génération, conduit inévitablement à un climat de tension et de conflit, dont les conséquences sont aujourd'hui imprévisibles. La pratique du deux poids, deux mesures, la sélectivité, l'incohérence et la manipulation politique nuisent à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Il existe une longue liste de membres de l'Assemblée qui ont subi les terribles conséquences d'invasions, d'agressions militaires et de sanctions unilatérales en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Dans un acte d'hypocrisie suprême, certains des principaux auteurs de ces violations se proclament aujourd'hui défenseurs des principes consacrés par la Charte.

Cuba défend l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et l'autodétermination des peuples. La Charte des Nations Unies et le droit international doivent être respectés par tous les États Membres, sans exception et en toutes circonstances. Cuba s'oppose au recours à la menace ou à l'emploi de la

force et soutient le règlement des conflits par des moyens pacifiques. Dans ce contexte, elle préconise une solution diplomatique sérieuse, constructive et réaliste à la crise actuelle en Ukraine, par des moyens pacifiques et dans le strict respect des normes du droit international, qui garantit la sécurité et la souveraineté de tous, ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis le début du conflit en Ukraine. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont consacré plusieurs séances à cette question. Cependant, la perte de vies innocentes se poursuit, les dégâts matériels persistent et les causes du conflit restent inchangées. De l'avis de Cuba, le texte qui nous est présenté, et qui a été élaboré par certains membres du Conseil de sécurité, ne change rien à ce scénario. Au contraire, il suit le même schéma que les résolutions précédentes, caractérisées par l'absence d'une véritable volonté de désamorcer la crise et de protéger les vies humaines, ce qui devrait être l'objectif principal et prioritaire de tous. Il est de notre responsabilité de réduire les tensions, et non de les attiser ; d'obtenir un cessez-le-feu et de contribuer au règlement du conflit, et non de l'exacerber. Nous ne parviendrons pas à la paix en accentuant les désaccords entre les parties ou en promouvant la confrontation. Le rétablissement de la paix est totalement antagonique à la promotion d'initiatives qui exacerbent les contradictions et les affrontements.

En ce qui concerne les votes multiples de procédure qui ont eu lieu le lundi 10 octobre (voir A/ES-11/PV.12), nous appelons les États Membres à préserver et à respecter l'intégrité du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Toutes les initiatives proposées avec l'intention sincère de promouvoir le dialogue et la négociation, avec la participation de toutes les parties concernées, afin de parvenir à un véritable règlement de paix, peuvent compter sur le soutien de Cuba. La résolution ES-11/4, qui a été adoptée aujourd'hui, ne répond pas à ces exigences. Pour les raisons exposées, ma délégation s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution.

**M. Pary Rodríguez** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour exprimer la position de principe de la Bolivie concernant ce conflit ou tout autre conflit inscrit à l'ordre du jour des Nations Unies.

Dans le strict respect de la Constitution de notre pays et des principes de la diplomatie des peuples qui régissent nos relations internationales, nous exprimons

notre rejet catégorique du recours à l'agression comme instrument de règlement de différends et de conflits entre États. De même, nous condamnons toute violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris les annexions et les occupations, qui contreviennent également aux règles convenues sur lesquelles nous avons construit le multilatéralisme depuis plus de 70 ans. Nous réaffirmons la déclaration que nous avons faite pendant le débat général à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, à savoir qu'il faut travailler en tant que communauté de nations pour déclarer le monde entier zone de paix (voir A/77/PV.5). Notre engagement est en faveur de la paix, du dialogue, de la médiation, de la négociation, de la conciliation, de l'arbitrage et de la diplomatie préventive, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui a été contournée à de nombreuses reprises au cours des dernières décennies.

À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la violence dans le conflit militaire qui oppose deux pays d'Europe orientale. Les effets de la crise ont touché la vie de millions de personnes dans des régions du monde entier, et ont généré une insécurité économique, énergétique, alimentaire et humanitaire que nous ressentons tous. La politique de deux poids, deux mesures face à ce conflit ne fait qu'exacerber la situation. Beaucoup parlent de défendre la paix alors qu'ils continuent à fournir des armes et à promouvoir des mesures qui accélèrent la violence. Et curieusement, nombre des graves crises humanitaires qui sévissent au Moyen-Orient et en Afrique ne sont plus au centre des débats de l'Organisation.

Nous devons nous attacher à trouver des solutions et des mesures proactives qui permettent d'abord d'endiguer le conflit, et, ensuite, créer de nouvelles conditions pour un climat propice à la paix et la sécurité internationales pour tous. L'ONU a un rôle fondamental à jouer dans cette tâche, pour réduire les tensions et faire avancer un dialogue sérieux qui permette de garantir une solution politique et diplomatique au conflit. À cet effet, nous demandons la création d'une commission de haut niveau, dirigée par le Secrétaire général, ainsi que les États garants reconnus et acceptés par les parties au conflit, en vue d'intensifier le dialogue, les négociations et les initiatives de paix.

La Bolivie s'est abstenue dans le vote car nous estimons que les décisions de l'Assemblée générale doivent porter sur des solutions de fond et promouvoir de véritables espaces de dialogue et de paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Kayinamura** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Nous nous excusons de prendre la parole. Ce n'était pas notre intention. Cependant, nous sommes obligés de le faire pour répondre aux observations formulées par le représentant de la République démocratique du Congo (voir A/ES-11/PV.13).

Nous ne sommes pas surpris que le représentant de la République démocratique du Congo ait choisi d'instrumentaliser cette instance. L'utilisation abusive par la République démocratique du Congo de diverses instances pour se livrer à une propagande sans fondement et malveillante contre les pays voisins, y compris le mien, le Rwanda, n'est pas nouvelle. C'est la tactique utilisée pour fuir ses responsabilités internes de s'attaquer aux causes profondes du conflit en République démocratique du Congo. Le Rwanda souligne que ce n'est pas en rejetant les responsabilités sur d'autres que les problèmes en République démocratique du Congo seront réglés. Ce pays détient la clef et le cadenas pour déverrouiller et résoudre les problèmes sur place. Externaliser les problèmes intérieurs de la République démocratique du Congo ne les réglera pas. Cela ne servira qu'un objectif à court terme.

Le Rwanda est pleinement déterminé à travailler avec la République démocratique du Congo et d'autres pays voisins, dans le cadre des structures existantes, afin de s'attaquer aux causes profondes des problèmes en République démocratique du Congo, y compris le retour dans la dignité des réfugiés congolais qui vivent depuis trop longtemps dans les pays voisins, y compris au Rwanda. Les dirigeants politiques ont porté à tort, sur les pays voisins, des allégations infondées. Les griefs relatifs aux préoccupations internes de la République démocratique du Congo doivent être traités en interne.

Nous rappelons qu'en mars, l'organe des Nations Unies chargé des droits de l'homme a publié un rapport sur les discours de haine en République démocratique du Congo. L'incitation à la violence, y compris parmi les dirigeants, a été mise en cause. En mai et décembre 2020,

le même organe a publié un rapport montrant que des messages haineux s'enracinaient dans les communautés et que les ethnies de la République démocratique du Congo étaient montées les unes contre les autres. En 2022, la communauté internationale s'est alarmée de l'escalade des discours de haine et de l'incitation à la discrimination et à la violence hostile à l'échelle nationale, et spécifiquement contre les locuteurs du kinyarwanda, en République démocratique du Congo. Dans une déclaration publiée par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme et la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide, toutes deux se sont dites préoccupées par l'augmentation de la violence et des discours de haine, notant que « [l]es discours de haine alimentent le conflit en exacerbant la méfiance entre les communautés ». Il s'agit là de préoccupations très graves qui doivent être traitées par la République démocratique du Congo. Rejeter la responsabilité sur d'autres ne permettra pas de régler le problème.

Ce que la République démocratique du Congo ne dit pas ici, c'est qu'elle accueille plus de 130 groupes armés, aussi bien étrangers que locaux, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda, qui sont une force génocidaire qui a quitté le Rwanda après avoir commis le génocide en 1994. Jusqu'à ce jour, c'est une épine dans le pied de la République démocratique du Congo et du Conseil de sécurité parce qu'ils ne parviennent pas à remédier à ce problème. Les cadres existants, comme le cadre de Nairobi, le cadre rwandais, ainsi que d'autres accords, doivent être mis en œuvre par la République démocratique du Congo. Le Rwanda, comme tout autre pays de la région, rejette le récit de propagande de la République démocratique du Congo, selon lequel les pays de la région veulent l'envahir ou l'ont envahi. Ces déclarations sont absurdes et infondées et ont pour seul but de détourner l'attention de problèmes internes complexes.

Enfin, le Rwanda estime que l'approche régionale recommandée par le deuxième conclave des chefs d'État de la région, à Nairobi, et la feuille de route de Luanda sont essentielles et doivent être mises en œuvre de bonne foi. Les cadres existants doivent également être appliqués par la République démocratique du Congo et plusieurs autres groupes armés. À cet égard, le Gouvernement de la République démocratique du Congo devrait reconnaître ses propres obligations plutôt que de venir dans les instances telles que celle-ci et dire que les pays voisins ont l'intention d'envahir son pays.

**M. Sarwani** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation exerce son droit de réponse suite aux commentaires de la représentante de l'Inde.

La désinformation et le mensonge définissent la diplomatie indienne aujourd'hui. Le plus gros mensonge que nous venons d'entendre est que le Jammu-et-Cachemire fait partie de l'Inde. Le Jammu-et-Cachemire n'est ni une prétendue partie de l'Inde, ni une affaire intérieure de l'Inde. L'Inde continue d'occuper un territoire contesté internationalement reconnu dont le sort final doit être décidé conformément au principe démocratique d'un plébiscite libre et impartial, sous les auspices de l'ONU, comme le prévoient de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. L'Inde a accepté cette décision et est tenue de s'y conformer, en application de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Les cartes de l'ONU montrent également que le Cachemire est un territoire contesté. Au Cachemire, la plus ancienne force de maintien de la paix des Nations Unies est actuellement déployée le long de la ligne de contrôle. Qui plus est, le rapport qui est en cours d'examen au Conseil de sécurité lui-même considère le Cachemire comme un territoire contesté. Si l'Inde a le moindre respect pour le droit international, et le moindre courage moral, elle mettra fin à son règne de terreur, retirera ses troupes et laissera les Cachemiriennes et Cachemiriens décider librement de leur avenir, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Afin de détourner l'attention des exactions immorales généralisées et de plus en plus graves qu'elle commet au Jammu-et-Cachemire qu'elle occupe illégalement, exactions qui font l'objet d'une condamnation internationale toujours plus importante, l'Inde continue de lancer des allégations sans fondement contre d'autres. L'histoire témoigne de la réalité indéniable, qui est que les agresseurs, les colonisateurs et les occupants tentent souvent de justifier la répression du combat légitime pour l'autodétermination et la liberté en le présentant comme du terrorisme. En ce qui concerne ses commentaires sur le terrorisme, la délégation indienne ferait bien de réfléchir à la trajectoire profondément inquiétante dans laquelle son État s'est engagé plutôt que de se laisser aller à des mensonges patents sur le Pakistan. L'Inde a recours au terrorisme d'État pour réprimer le peuple du Jammu-et-Cachemire, illégalement occupé par l'Inde, où, depuis 1990, les forces d'occupation terroristes indiennes martyrisent plus de 100 000 Cachemiriens innocents. Plus de 220 000 femmes sont devenues veuves et plus de 180 000 enfants ont été rendus orphelins.

En violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Inde a modifié illégalement et unilatéralement le statut internationalement reconnu du Jammu-et-Cachemire. Aujourd'hui, l'Inde est guidée par l'idéologie Hindutva, qui a intégré l'islamophobie et le sectarisme contre les minorités, en particulier les musulmans, dans son discours politique. Dans l'Inde d'aujourd'hui, incroyablement intolérante, 200 minorités musulmanes sont confrontées à de fréquents lynchages par des membres de groupes d'autodéfense, à des pogroms perpétrés par le mouvement Rashtriya Swayamsevak Sangh avec la complicité des autorités, à des lois discriminatoires sur la citoyenneté qui visent à priver les musulmans de leurs droits politiques et à une campagne concertée de destruction des mosquées et du riche patrimoine musulman de l'Inde. Le Pakistan met en avant et continuera à mettre en avant ces questions, ainsi que le terrorisme d'État auquel l'Inde se livre contre le peuple du Jammu-et-Cachemire, illégalement occupé par l'Inde.

**M. Nzongola-Ntalaja** (République démocratique du Congo) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de répondre au représentant du Rwanda. Ce qu'il dit est tout simplement une absurdité totale. Tout le monde sait que le Rwanda a occupé le Congo de 1998 à 2003, y a commis de nombreuses atrocités et a pillé notre économie. Aujourd'hui, le Rwanda est un exportateur majeur d'or, de coltan et de nombreuses autres ressources provenant du Congo. Ils enlèvent même des chimpanzés et des gorilles des forêts congolaises pour les emmener au Rwanda.

Tout cela est parfaitement connu. Le Conseil des droits de l'homme a publié un rapport très important il y a une dizaine d'années. Je ne me souviens pas du titre de ce rapport, mais cela devrait me revenir sous peu. Il fait état de nombreux crimes commis au Congo par plusieurs de nos voisins, notamment le Rwanda. On ne peut nier le fait que le Rwanda est présent au Congo depuis 1996, lorsque le Président Laurent Kabila l'a introduit dans mon pays et a même nommé un militaire rwandais comme chef d'état-major des forces armées congolaises. Là encore, cela lui a été imposé par le Rwanda, qui l'avait aidé à prendre le pouvoir en chassant Mobutu et en prenant le contrôle du pays. Cependant, au bout d'un an, Kabila s'est rendu compte qu'il n'était en réalité que le laquais du Rwanda et de l'Ouganda et leur a demandé de quitter le pays. Qu'ont-ils fait ? Ils sont revenus pour envahir le pays une semaine plus tard. C'est bien connu

et cela a été amplement démontré. Je ne pense pas avoir à en dire trop à ce sujet.

Nous déplorons le fait que la communauté internationale met tellement l'accent sur la crise qui se déroule en Europe tout en fermant les yeux sur la crise qui sévit en Afrique. Alors qu'on envoie des milliards et des milliards de dollars d'armes à l'Ukraine pour qu'elle se défende, ce que je trouve bien, on ne fait pas de même pour nous. On nous impose même des restrictions sur ce que nous pouvons acheter en termes d'armements. C'est le deux poids, deux mesures au sujet duquel je m'interrogeais. C'est une politique à laquelle il faut mettre fin. La communauté internationale doit condamner et agir contre toute invasion d'un pays, toute occupation d'un pays par un autre pays.

**M. Kayinamura** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je veillerai à respecter les règles. Dans ma culture, il est très difficile de contredire son aîné et je vais donc répondre respectueusement.

Je pense que ce que j'essayais de dire, c'est que depuis l'époque coloniale, la République démocratique du Congo a eu un passé difficile. Il y a des allégations fréquentes. Chaque fois qu'il n'y a pas d'eau qui coule, c'est à cause du Rwanda. S'il n'y a pas d'électricité, c'est à cause du Rwanda. S'il n'y a pas de route, c'est à cause du Rwanda. S'il n'y a pas ceci ou cela, c'est à cause du Rwanda ou de ses maîtres coloniaux. Je pense que nous devons dépasser cela. Nous devons dépasser ce genre de mentalité, chercher des solutions locales et nous attaquer aux problèmes de nos pays. Nous ne pouvons

pas externaliser une solution. Nous ne le pouvons pas. Nous ne pouvons pas externaliser une solution ici. Nous devons faire face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés localement et trouver des solutions durables.

Je dis respectueusement ce qui suit. Nous avons déjà entendu ces excuses. Chaque fois qu'il y a des élections, on prétend que le Rwanda va venir en République démocratique du Congo. Peut-être n'entendrons-nous plus parler du Rwanda après les élections de 2023. Nous attendons avec intérêt la conclusion des élections. La raison pour laquelle le représentant n'a pas pu se souvenir du rapport auquel il s'est référé, c'est que les allégations et les tentatives de rapports ont été rejetées et écartées par le Conseil des droits de l'homme. Peut-être voudra-t-il nous donner une référence onusienne pour ce rapport. Je parierais même de l'argent qu'un tel rapport n'existe pas.

Avec tout le respect que je lui dois, ce que je voulais dire, c'est qu'en tant que région, en tant que voisins, le Rwanda ne va pas bouger et la République démocratique du Congo ne va pas bouger non plus. Nous devons trouver des solutions pour traiter les causes réelles des problèmes en République démocratique du Congo.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 8 de la résolution ES-11/4 qui vient d'être adoptée, la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée général est ajournée à titre provisoire.

*La séance est levée à 17 h 15.*